

# COMMUNE DE CHANTESSE

## COMPTE RENDU DE SEANCE

### CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 02 DECEMBRE 2020

Etaient Présents : Madame Isabelle ORIOL, *Maire* ; Monsieur DURRIS Paul, Monsieur MEUNIER Christophe, Monsieur TERMOZ Robert, *Adjoints*, Madame CAILLAT Cécile, Madame CLEMENT Laetitia, Madame PUECH Perrine, Monsieur TRUCHET Sébastien, Monsieur DUTRIAUX Stéphane, Madame FRISON Anne-Lise, Madame BESSOUD Noémie, *conseillers municipaux*.

Madame BESSOUD Noémie été élue secrétaire de séance.

#### **Il a été vu ce qui suit :**

**1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 04 Novembre 2020**

**2. Délibération : PLUI**

Reportée

**3. Attribution d'une prime exceptionnelle de départ à la retraite à Mr JOURDAN Jean-Louis**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'au vu du départ à la retraite de Mr JOURDAN et en récompense à son investissement et son application au travail elle souhaiterait attribuer une prime exceptionnelle de 1500 euros net pour son départ à la retraite.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité,

**ACCEPTE** d'attribuer la prime exceptionnelle de 1500 euros à Mr JOURDAN Jean-Louis pour son départ en retraite.

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour permettre le versement de cette prime.

#### **4. Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Saint-Marcellin, année scolaire 2020-2021**

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune de Saint-marcellin sollicite une participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Saint-Marcellin pour l'année scolaire 2020-2021.

Cette participation concerne les enfants de Chantesse inscrits au centre médico-scolaire pour les visites médicales scolaires soit :

$$28 \text{ élèves} \times 0,54 \text{ €} = \mathbf{15,12 \text{ €}}$$

Après délibération, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité

**ACCEPTE** cette décision

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec la mairie de Saint-Marcellin.

## 5. Plan financement TE38 - Eclairage nouvelle école

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**Collectivité : Commune  
CHANESSE  
Affaire n° 20-003-074  
EP - Eclairage parking nouvelle école**

### TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 9 133 €  
Le montant total des financements externes s'élève à : 5 291 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : **218 €**  
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **3 624 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

**Le Conseil**, entendu cet exposé

**1 - PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **9 133 €**  
Financements externes : **5 291 €**  
**Participation prévisionnelle : 3 842 €**  
(frais TE38 + contribution aux investissements)

**2 - PREND ACTE** de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de : **218 €**

**3 - PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **3 624 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

**Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)**

Collectivité	Commune
Nom	CHANTESSE
N° affaire	20-003-074
Libellé	EP - Eclairage parking nouvelle école

<b>Accusé de réception et Bon Pour Accord</b>
Date :
Cachet, signature :

PRIX DE REVIENT GLOBAL DE L'OPERATION	
Coût d'objectif	6 903
Maîtrise d'œuvre	0
Coordination SPS	0
Imprévus	345
	0
<b>TOTAL HT</b>	<b>7 248</b>
<b>TVA</b>	<b>1 450</b>
<b>Frais TE38</b>	<b>435</b>
<b>Prix de revient TTC</b>	<b>9 133</b>

FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL	
Subvention	1 812
Participation TCFE	1 812
Participation tiers	0
	0
<b>TVA récupérée</b>	<b>1 450</b>
source ERDF ou FCTVA ?	FCTVA
montant	1 450
<b>Prise en charge frais TE38</b>	<b>218</b>
<b>Total financé</b>	<b>5 291</b>
<b>Participation COMMUNE</b>	<b>3 842</b>
dont participation frais TE38 :	218
et contribution aux investissements :	3 624

#### MODALITES DE CONTRIBUTION AUX INVESTISSEMENTS

Paie ment comptant, en 3 versements :	un acompte de 30% de la contribution (à l'émission de l'OS n°1) :	1 087
	un acompte de 50% de la contribution (2 mois après début travaux) :	1 812
	un solde sur présentation du décompte définitif :	725
	<b>Contribution totale :</b>	<b>3 624</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité

**ACCEPTE** ce plan de financement

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

## 6. Plan financement TE38 – Atribus

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**Collectivité : Commune  
CHANTESSE  
Affaire n° 20-002-074  
EP - Eclairage arrêt de bus intersection RD201C/RD153**

### TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 5 206 €  
Le montant total des financements externes s'élève à : 3 016 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : **124 €**  
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **2 066 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

**Le Conseil**, entendu cet exposé

**1 - PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **5 206 €**  
Financements externes : **3 016 €**  
**Participation prévisionnelle : 2 190 €**  
(frais TE38 + contribution aux investissements)

**2 - PREND ACTE** de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de :

**124 €**

**3 - PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

**2 066 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

**Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)**

Collectivité	Commune
Nom	CHANTESSSE
N° affaire	20-002-074
Libellé	EP - Eclairage arrêt de bus intersection RD201C/RD153

<b>Accusé de réception et Bon Pour Accord</b>	
Date :	
Cachet, signature :	

<b>PRIX DE REVIENT GLOBAL DE L'OPERATION</b>	
Coût d'objectif	3 935
Maîtrise d'œuvre	0
Coordination SPS	0
Imprévus	197
	0
<b>TOTAL HT</b>	<b>4 132</b>
<b>TVA</b>	<b>826</b>
<b>Frais TE38</b>	<b>248</b>
<b>Prix de revient TTC</b>	<b>5 206</b>

<b>FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL</b>	
<b>Subvention</b>	<b>1 033</b>
<b>Participation TCFE</b>	<b>1 033</b>
<b>Participation tiers</b>	<b>0</b>
	<b>0</b>
<b>TVA récupérée</b>	<b>826</b>
source ERDF ou FCTVA ?	FCTVA
montant	826
<b>Prise en charge frais TE38</b>	<b>124</b>
<b>Total financé</b>	<b>3 016</b>
<b>Participation COMMUNE</b>	<b>2 190</b>
dont participation frais TE38 :	<b>124</b>
et contribution aux investissements :	<b>2 066</b>

<b>MODALITES DE CONTRIBUTION AUX INVESTISSEMENTS</b>	
<b>Paiement comptant, en 3 versements :</b>	

un acompte de 30% de la contribution (à l'émission de l'OS n°1) :	<b>620</b>
un acompte de 50% de la contribution (2 mois après début travaux) :	<b>1 033</b>
un solde sur présentation du décompte définitif :	<b>413</b>
<b>Contribution totale :</b>	<b>2 066</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité

**ACCEPTE** ce plan de financement

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

## 7. Décision Modificative pour le compte 64 + (Charges RAFP 2000€)

Le Maire expose au Conseil Municipal le transfert de crédits en section de fonctionnement suivant :

- **Du chapitre 022** (Dépenses imprévues de fonctionnement) article 022 :  
- 8 500 euros
- **Du chapitre 011** (Charges à caractère général) article 622 (Rémunérations, intérimaires et honoraires) :  
- 3 000 euros
- **Du chapitre 011** (Charges à caractère général) article 625 (Déplacements, mission, réception) :  
- 1 500 euros
- **Au chapitre 012** (Charges de personnel) article 64 (Personnel et charges) :  
+ 13 000 euros

Après délibération, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité :

**ACCEPTTE** cette proposition de transfert de crédits

**AUTORISE** Madame le Maire à réaliser les opérations nécessaires à cette opération.

### **8. Décision Modificative pour le compte 67**

Le Maire expose au Conseil Municipal le transfert de crédits en section de fonctionnement suivant :

- **Du chapitre 022** (Dépenses imprévues de fonctionnement) article 022 :  
- 1 000 euros
- **Au chapitre 67** (Charges exceptionnelles) article 678 (Autres charges exception.) :  
+ 1 000 euros

Après délibération, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité :

**ACCEPTTE** cette proposition de transfert de crédits

**AUTORISE** Madame le Maire à réaliser les opérations nécessaires à cette opération.

### **9. Décision Modificative : Charges 200€ pour le compte RAFP.**

Le Maire expose au Conseil Municipal le transfert de crédits en section de fonctionnement suivant :

- **Du chapitre 011** (Charges à caractère général) article 623 (Publicités, publications, relations publiques) : - 200 euros
- **Au chapitre 014** (Atténuations de produits) article 739223 (FPIC Fonds national de péréquation) : + 200 euros

Après délibération, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité :

**ACCEPTTE** cette proposition de transfert de crédits

**AUTORISE** Madame le Maire à réaliser les opérations nécessaires à cette opération.

## **10. Décision Modificative pour le chapitre 16**

Le Maire expose au Conseil Municipal le transfert de crédits en section d'investissement suivant :

- **Du chapitre 023 (Immobilisations en cours)** article 231 (Immo. corporelles en cours) :  
- 27 000 euros
- **Au chapitre 016 (Emprunts en euros)** article 1641 (Emprunts en euros) :  
+ 27 000 euros

Après délibération, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité :

**ACCEPTE** cette proposition de transfert de crédits

**AUTORISE** Madame le Maire à réaliser les opérations nécessaires à cette opération.

## **11. : Décision Modificative pour les chapitres 066 et 012**

Le Maire expose au Conseil Municipal le transfert de crédits en section de fonctionnement suivant :

- **Du chapitre 011 (Charges à caractère général)** article 623 (Pub. public°, rel° publiques) :  
- 800 euros
- **Au chapitre 066 (Charges financières)** article 66111 (Intérêts réglés à l'échéance) :  
+800 euros

Et

- **Du chapitre 011 (Charges à caractère général)** article 623 (Pub. public°, rel° publiques) :  
- 400 euros
- **Au chapitre 012 (Charges de personnel)** article 6450 (Charges sécu et prévoyance) :  
+400 euros

Après délibération, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité :

**ACCEPTE** cette proposition de transfert de crédits

**AUTORISE** Madame le Maire à réaliser les opérations nécessaires à cette opération.

## **12. Questions Diverses**

Les sujets suivants ont été abordés :

- Le Choix des plaques de toit, le bardage, la lasure et couleur des menuiseries de la nouvelle école.
- Les Illuminations et décorations de Noël à installer dans le village, ainsi que la mise en place du sapin.
- Prévoir l'achat de nouvelles illuminations dans les années à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h45.